



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 21 avril 2022

COMMISSION RESTREINTE

Challenge U10

Poule de Meaux du 19/03/2022

Après réception des rapports de Laurent Herpe, arbitre du CS Meaux Academy et Nassima HAMD AOUI, membre de la commission Foot Animation du District et de David SEMBO, éducateur de Fontainebleau,

La Commission prend note du non-envoi des rapports demandés à M. Darinderpal SINGH, éducateur de Torcy, et à l'éducateur de Pontault Portugais,

Considérant le rapport de Laurent Herpe, arbitre, qui indique que l'éducateur de Torcy est entré sur le terrain suite à une faute sifflée pour son équipe, et lui a tenu des propos « tu es mauvais, tu ne sais pas arbitrer »,

Considérant que lors d'un autre match, il a recommencé à entrer sur le terrain et à contester les décisions de l'arbitre et s'en est pris au membre de la commission foot animation présente,

Considérant le rapport de Nassima Hamdaoui qui indique que l'éducateur de Torcy a contesté l'arbitrage et qu'il s'en est pris à elle « tu connais pas les règles » « le district t'a envoyé au casse-pipe »,

Par ces motifs,

La Commission transmet à la Commission de Discipline.

Challenge Jour de Coupe U12-U13

Poule de Ponthierry du 12/03/2022

Après réception des rapports des clubs de Longueville, Ferrières, Ponthierry et Héricy

La Commission,

Considérant le rapport de Longueville qui indique que sur un match avec Ponthierry, un but a été annulé suite à un hors-jeu sifflé,

Considérant le rapport de Ponthierry qui indique que Longueville s'est plaint d'un arbitrage maison suite à un but refusé,

Considérant le rapport de Ferrières qui indique un problème d'horaire et différents faits de jeu à son désavantage dû à l'arbitrage de Ponthierry,

Considérant le rapport de Héricy qui indique que c'est Longueville qui a cherché à intimider Ponthierry pour ce but annulé et qui a changé un résultat sur leur match 1 à 0 au lieu de 2 à 0,

Par ces motifs,

Les rapports des 4 clubs étant contradictoires et concernant des faits de jeu,

La Commission entérine les résultats et

Rappelle les éducateurs à plus d'exemplarité devant les enfants

Challenge U11 IDF

Poule de Mormant du 19/03/2022

Après réception des rapports des clubs de Mormant, St Thibault, Pontault UMS et CS Meaux Academy,

La Commission,

Considérant le rapport de Mormant qui indique que l'éducateur de St Thibault s'est plaint dès le début du plateau, et qu'ensuite il est entré sur le terrain suite à un but sur le match 2 puis hurle ainsi qu'un parent et que ces 2 personnes ont continué jusqu'à la fin des rencontres,

Considérant le rapport de St Thibault qui indique qu'un but de Mormant a été accepté malgré une faute au préalable et que l'arbitre n'a pas joué le temps réglementaire,

Considérant qu'il indique des propos grossiers de M. Bonsignore et de l'éducateur de Mormant envers lui,

Considérant le rapport de Pontault qui indique qu'il n'a pas vu la faute et indique que l'éducateur de St thibault ne tenait pas des propos corrects,

Considérant qu'il indique qu'un parent de St Thibault est entré sur le terrain pour menacer des personnes

Considérant qu'il ne confirme pas les propos grossiers,

Considérant qu'il indique que si le match de St Thibault est à rejouer le sien doit l'être également,

Considérant le rapport de Meaux qui indique que le but est valable,

Considérant qu'il indique que l'Educateur de St Thibault était très désagréable,

Par ces motifs,

Les rapports des 4 clubs étant contradictoires et concernant des faits de jeu,

La Commission entérine les résultats et

Rappelle les éducateurs et les parents à plus d'exemplarité devant les enfants.

Challenge U11 IDF

Poule de Crécy du 19/03/2022

Après réception des rapports des clubs de Pays Créçois et de Melun,

La Commission,

Considérant le rapport de Pays Créçois qui indique que l'éducateur de Melun aurait dit à l'arbitre « va te faire foutre, dégage de là »,

Considérant le rapport de Melun qui indique qu'il nie avoir tenu des propos grossiers envers l'arbitre, que l'arbitre était persuadé avoir entendu des insultes et qu'il s'est excusé auprès de l'arbitre si celui-ci s'est senti offensé,

Par ces motifs,

Les rapports étant contradictoires,

La Commission rappelle les éducateurs et les dirigeants à plus d'exemplarité devant les enfants.

Criterium Excellence U9

Sénart Moissy – Ozoir du 26/03/2022

Après réception du rapport de l'éducateur d'Ozoir

La Commission prend note du non-envoi du rapport demandé à Sénart Moissy,

Considérant le comportement des jeunes joueurs de Sénart Moissy,

Considérant que le CTD DAP a pris contacte avec le responsable technique de Sénart Moissy,

Par ces motifs,

La Commission rappelle l'éducateur de Sénart Moissy aux devoirs de sa charge et à inculquer les bonnes valeurs à ces joueurs.

Critérium U13 Espoirs – Poule A

Meaux ADOM-Changis du 26/03/2022

Après réception du rapport du club de Changis

La commission demande pour la deuxième fois un rapport au club de Meaux ADOM concernant l'arrêt du match et l'absence de feuille de match pour le 27/04/2022.

Critérium U13 Espoirs – Poule K

Annet – Villenoy du 09/04/2022

Dossier en cours d'examen